



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Domaine Ressources Humaines
et Développement Social
Affaire suivie par : drhds@univ-tlse3.fr
25-DRHDS-OR-45

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.711-11, L. 712-1, L.712-2 et L.712-6-1 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, notamment son article 25 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de Toulouse ;
Vu la délibération du conseil d'administration n°2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la candidature de Jean-Luc ATTIE ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin ;

PROCLAME

Article 1 : Jean-Luc ATTIE est élu président du conseil académique en formation restreinte.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités.

Toulouse le 15 avril 2025



Odile Rauzy